



FICHE 21

Optimiser les rejets d'eaux usées

DESCRIPTIF

- améliorer la qualité des eaux rejetées en :
- utilisant des produits respectueux de l'environnement ;
- respectant en interne et informant les clients de la réglementation applicable pour les rejets en réseau d'assainissement collectif, en veillant à préciser les substances interdites qui altèrent le fonctionnement des canalisations et stations d'épuration. Elles concernent généralement :
 - o les produits solides : boues, épluchures, mégots, lingettes et rouleaux de papier toilettes (même annoncés biodégradables), tampons et serviettes hygiéniques, coton-tige, etc. ;
 - o les produits chimiques, toxiques : peinture, solvants, pesticides, médicaments ;
 - o les huiles et graisses alimentaires et mécaniques.
- installer un dispositif autonome d'assainissement performant en s'assurant de son bon fonctionnement par une vérification régulière de la qualité des rejets (phytoépuration, microstation d'épuration, filtre à sable drainé ou en infiltration du système Enviroseptic) en privilégiant dans la mesure du possible l'infiltration des eaux traitées ;
- économiser l'eau consommée en privilégiant l'installation de compteurs ;
- réduire la quantité d'eaux pluviales et grises rejetées en les réutilisant ;
- aménager, si existant, les espaces de lavage des



voitures dans des zones permettant de récupérer l'eau et les détergents utilisés pour les évacuer dans le réseau d'égouts ;

- neutraliser les produits et sous-produits de désinfection utilisés dans les piscines avant la vidange du bassin. L'utilisation de procédés complémentaires (ex : pompe Ph/Chlore, ozonation, traitement UV) limite l'usage de produits de désinfection ;
- installer des toilettes sèches.

Pour se situer : Indicateurs de performance (décision EU 2016/611) :

Lorsqu'il n'est pas possible d'envoyer les eaux usées vers un traitement collectif, le traitement sur place inclus :

- un prétraitement de séparation des solides et de sédimentation des matières particulières (tamis/grille, homogénéisation et décantation) ;
- suivi d'un traitement biologique efficace (par exemple dans un réacteur biologique séquentiel) pour éliminer une grande partie des matières et polluants à hauteur de :
 - o > 95 % de la DBO (quantité d'oxygène nécessaire aux microorganismes décomposeurs pour dégrader les effluents) ;
 - o > 90 % de nitrification (étape visant l'élimination de l'azote des eaux usées) et digestion anaérobique (hors site) des boues en excès pour décomposer la matière organique restante.

POINTS DE VIGILANCE

- ! S'assurer auprès des services compétents du respect de la réglementation en termes de rejet des eaux de piscine (ARS) et du contrôle du système d'assainissement individuel (SPANC).

BÉNÉFICES ATTENDUS

- + Réduire l'impact environnemental des rejets liquides.
- + Anticipation de la réglementation



INVESTISSEMENT

- Coût salarial lié au temps passé.
- Dispositif d'assainissement non collectif : coût moyen de 8 500€ pour une habitation mais grande variabilité des prix selon les installations et la configuration des bâtiments.



RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Données non disponibles.



GAINS

- Économies sur l'achat de produits d'entretien.
- Réduction de la facture de consommation d'eau.



AIDES

- Agence de l'eau : subventions très exceptionnelles sur le volet assainissement sous réserve d'une dégradation constatée des usages littoraux (site de baignade, de pêche à pied récréatif ou zone conchylicole déclassés).
- Agence de l'eau : subventions pour les actions d'économies d'eau au regard des économies d'eau réalisées.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté de juillet 2020 : une autorisation administrative est nécessaire pour le traitement sur place des eaux usées. La fréquence des contrôles est fonction des volumes. La mesure du rendement DBO est obligatoire mais pas toujours pour l'azote.

FICHE 21



Camping La Fontaine du Hallate – Plougoumelen (56)

Un système d'assainissement par phyto-épuration permet le traitement des eaux résiduaires.

Écolodge La Belle Verte - Saint-M'Hervé (35)

Toilettes sèches, filtration des eaux usées par phyto-épuration, récupération d'eau de pluie pour arroser le potager et nettoyer les toilettes sèches.

Village vacances APAS BTP – Camaret sur mer (29)

Emplacement de lavage des véhicules aménagé avec récupération des eaux et envoi dans le réseau d'assainissement collectif.

La Grée des Landes Eco Hôtel Spa Yves Rocher – La Gacilly (56)

Récupération d'eau de la piscine remplacée tous les jours pour alimenter les WC des chambres et l'arrosage (économie estimée de 50 L/jour/personne).

CRITÈRES ÉCOLABEL EUROPÉEN

- C46 : indications relatives à la dureté de l'eau.
- C47 : gestion optimisée des piscines.
- C54 : détergents et produits de toilettes.
- C55 : réduction au minimum du recours aux produits de nettoyage.
- C56 : dé verglaçage.
- C59 : traitement des eaux usées.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ! ÉCOLABEL TOOLBOX (voir Annexe 3) : fiches « Solutions techniques » :
 - le bon usage des détergents et désinfectants ;
 - nettoyage mécanique sans utilisation de produits d'entretien ;
 - phytoépuration et piscine naturelle :
 - dé verglaçage-déneigement.